VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

5ème Rallye Classic du Gâtinais

Documents à fournir impérativement pour être autorisé à prendre le départ :

1. Permis de conduire
2. Carte grise du véhicule
3. Autorisation du propriétaire du véhicule de l'engager sur le Rallye Classic du Gâtinais, si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
4. Certificat d'assurance du véhicule ou Mémo Véhicule Assuré à obtenir sur le site internet de votre assurance
5. Vignette de contrôle technique
6. Licence 2026, en cours de validité, ou titre de participation pris directement en ligne sur le site de la FFSA